



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 17 SAFAR 1434 (31 DECEMBRE 2012)**

\*

- I. Le conseil du gouvernement a approuvé les conventions internationales suivantes :**
- 1. Convention Européenne sur l'exercice des droits des enfants, faite à Strasbourg le 25 janvier 1996.  
+ Projet de loi n° 146 -12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
  - 2. Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (Conseil de l'Europe), faite à Strasbourg, le 15 mai 2003.  
+ Projet de loi n° 147 -12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
  - 3. Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, faite à Lanzarote le 25 octobre 2007.  
+ Projet de loi n° 148 -12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
- II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures. Il s'agit de 3 emplois supérieurs au ministère de la justice et des libertés, répartis comme suit :**
- 1) 2 ingénieurs généraux ;**
  - 2) 1 architecte général.**